Le Président
Maire de Marseille
Ancien Ministre
Vice-Président du Sénat

Arrêté n° 17/119/CM

Arrêté de composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération n°HN01-003/16/CM du 17 mars 2016 du conseil de Métropole Aix-Marseille-Provence, portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- L'article 7 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique.
- La délibération AGER 003-607/13/CC du 31 octobre 2013 approuvant le choix du délégataire du service public de l'assainissement Ouest.
- L'article 97.4 du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Ouest.

CONSIDÉRANT

Qu'il convient de définir la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest et d'en désigner les membres.

La mutation externe d'un fonctionnaire membre du Comité de Pilotage du contrat de délégation de service public de l'Assainissement Ouest.

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté n° 16/508/CM est abrogé à compter du 1er avril 2017

Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mai 2017

Article 2 :

A compter du 1er avril 2017, la composition du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest, s'établit ainsi :

ÉLUS MÉTROPOLITAINS

- Roland Giberti Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à l'Eau et à l'Assainissement.

- Carine Roger
  Conseillère métropolitaine, Vice-présidente du Territoire Marseille Provence déléguée à l'Eau et à l'Assainissement.

- Philippe Ginoux
  Conseiller métropolitain, Président de la commission Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, Maire de Sénas.

- Roland Mouren
  Conseiller métropolitain membre du Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué à la propreté et aux déchets, Maire de Châteauneuf-les-Martigues.

- Eric Le Disses
  Vice-président de la Métropole Aix-Marseille-Provence délégué aux sports et équipements sportifs, Maire de Marignane.

- Michel Illac
  Conseiller métropolitain, Maire d'Ensuès-la-Redonne.

ADMINISTRATION

- Domnin Rauscher
  Directeur Général des Services du Territoire Marseille Provence.
- Jean-Marc Mertz
  Directeur Général Adjoint Eau et Domaine Public du Territoire Marseille Provence.
- Nathalie Perrin
  Directrice Adjointe Direction Gestion Environnementale et des Contrats de l'Eau du Territoire Marseille Provence.
- Etienne Brun-Rovet
  Directeur Général Adjoint de la Métropole Aix-Marseille-Provence en charge de l'Inspection Générale.

REPRÉSENTANTS DE LA SOCIÉTÉ DÉDIÉE DE L'ASSAINISSEMENT OUEST (SAOM)

- Gérard Leclerc
  Directeur de la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM).
- Loïc Fauchon
  Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille (SEM) gérante de la Société d'assainissement Ouest Métropole (SAOM).

Reçu au Contrôle de légalité le 3 Mai 2017

REPRESENTANTS DE LA SOCIETE DEDIEE DE L'EAU

- Marie-France Barbier
  Directrice Générale de la Société Eau de Marseille Métropole (SEMM).
- Loïc Fauchon
  Président Directeur Général de la Société des Eaux de Marseille gérante de la Société Eau de Marseille Métropole.

Article 3

Roland Giberti assure la présidence du comité de pilotage du contrat de délégation de service public de l'assainissement Ouest.

Article 4

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 3 mai 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN